



COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA VOTATION DU 8 FEVRIER 2009

Objet : Mise en place d'une tournée verte sur le territoire communal

Pourquoi ce projet ?

Lancée le 26 février 2008 par un groupe de citoyens, l'initiative pour une tournée verte a abouti dans les délais.

Il s'agit de développer un système de collecte des déchets verts sur le territoire de la commune de Sonceboz-Sombeval afin de garantir une bonne valorisation de la matière organique mais aussi dans un but de maintien de la propreté des espaces publics. En cas d'acceptation du projet, la collecte devrait pouvoir commencer en avril 2009.

Principe :

Le conditionnement des déchets sera effectué dans des conteneurs verts de type VEGEBOX (voir image ci-contre), d'une contenance de 240 litres. Pour cette variante, il est prévu l'acquisition d'environ 500 pièces (un par ménage avec réserve). Ces derniers seront distribués, moyennant paiement, aux habitants de la commune.

Une entreprise de transports sera chargée d'effectuer le ramassage et la vidange des conteneurs se trouvant sur les différents points de collectes définis par la commune. Un ramassage hebdomadaire sera réalisé d'avril à octobre et un ramassage mensuel de novembre à mars. Une quantité d'environ 100 t/an devrait être collectée (60kg/hab x an).

Les points de collectes correspondront aux points actuels de ramassage des ordures ménagères complétés par une trentaine de points destinés à éviter des déplacements conséquents aux propriétaires des conteneurs (voir plan au verso). Au total, environ 80 points de collectes seront mis en place de manière à couvrir l'entier de la zone habitée.

Les déchets collectés seront acheminés à la compostière VADEC à la Chaux-de-Fonds.

Type de déchets collectés : selon directives VADEC

Restes de fruits et de légumes crus, épluchures, tailles d'arbres et de haies, branches et arbustes (en fagots, dimensions max: 120 cm de long et 30 cm de diamètre), tontes de gazon et d'herbe, feuillage, paille, foin, déchets végétaux de jardin, marc de café (sans papier-filtre), fleurs et plantes fanées, sapins de Noël, ainsi que les coquilles d'œufs.

Type de déchets refusés : *selon directives VADEC*

Ordures ménagères, restes d'aliments cuits (huiles, viandes, os...), litières et excréments d'animaux, attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, mégots de cigarettes, cendres de bois, copeaux de tronçonnage, filtres divers, suie, rumex et chardons, déchets métalliques, conserves, boîtes, piles, débris de verre, matières plastiques, berlingots, sachets de thé, tubes, papier, débris de porcelaine et terre cuite.

Estimation des coûts :

Montants par opérations	Coûts [CHF/an]
Ramassage sur le territoire communal	19'215.00
Transports à la compostière	7'685.00
Traitement de la matière à la compostière	13'450.00
Total (TTC) :	40'350.00*

* prix donné sous réserve de modifications des tarifs de traitement et de transport d'ici à avril 2009

Estimation du financement :

L'introduction de la tournée verte nécessitera une augmentation de la taxe de base de CHF 21.- par personne seule et CHF 42.- par ménage environ. D'autre part, le service de l'élimination des déchets est déjà déficitaire depuis quelques années. Une adaptation des taxes sera inévitable pour combler ce déficit.

Pas d'augmentation de taxe en revanche pour les entreprises qui ne pourront pas bénéficier de ce service ; elles devront acheminer leurs déchets verts auprès d'un centre spécialisé de leur choix. Le site de la Vignerole sera fermé après la mise en service de la tournée verte.

Vegebox :

Concernant l'achat des conteneurs, il est nécessaire de tabler sur un prix de CHF 55.00 par pièce. En cas d'acceptation du projet, une vente sera organisée par la commune afin de faciliter les démarches pour les habitants.



Conclusion

L'optimisation du recyclage des déchets organiques est primordiale pour la sauvegarde de l'environnement, elle permet d'économiser de l'énergie et de fermer le cycle naturel de la matière.

Le conseil municipal vous invite, citoyennes et citoyens, à soutenir ce projet en votant OUI le 8 février 2009